

## Le 23 octobre 2019, avenue de Villeveyrac à Montbazin



**Ecologique ?** eaux agricoles, eaux de piscine, débordement des eaux usées ... **Salubrité ?**

**Sécuritaire ?**

- pour la circulation des personnes et des voitures
- pour les maisons ? risque de cisaillements par retrait-gonflement des sols argileux

**L'arrivée des eaux entre 140 et 130, avenue de Villeveyrac :**



Les eaux et feuilles venant de l'amont ouest sont bloquées par une dalle verticale souterraine

**En descendant l'avenue vers le quai de la Vène**



**Le silence assourdissant des riverains inondés en aval ... Pourquoi ?**

**Que va-t-il se passer lors de la mise en eau d'Aqua Domitia en 2022 ??**

**Devant le 110, que d'eau !**



**Qui se préoccupe de faire cesser les causes de l'inondation ?**

**Qui s'inquiète de l'avenir des maisons et des hommes ?**

**Un rehausseur qui n'arrange rien ... :**



## **Les inondations de l'avenue de Villeveyrac sont-elles une lubie ? une illusion d'optique ?**



**Eaux « pluviales » mais pas que ! Aggravation de la main de l'homme en de nombreux points ...**

### **Article 2215-1 du Code général des Collectivités territoriales**

Il appartient au Maire, et à lui seulement, en sa qualité d'Officier de Police municipale, de faire cesser tout désordre à l'ordre public.  
Sécurité des biens et des personnes, salubrité ....





**Mais à qui appartenait donc cette maison jusqu'en 2017, dans la même famille depuis sa construction vers 1840 ?**

« Maison Charles », du nom de Paulin CHARLES, maire de Montbazin à la fin du XIXème siècle

**MONTBAZIN, que fais-tu de ton patrimoine ???**

**MONTBAZIN, pourquoi te défausses-tu sur la SAM de la responsabilité de tes actes ?!**